AMC LAVAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 692 000 euros
réduit à 367 000 euros
Siège social : Les Rouges Verts,
61200 SEVIGNY
453 601 270 RCS ALENCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 21 MARS 2025

Le 21 mars 2025,

A 14 heures,

Monsieur Clément CHAPAL, Gérant de la société AMC LAVAGE,

Il est préalablement rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2025 a décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci, une réduction de capital d'un montant de 325 000 euros, par voie de rachat de 16 250 parts sociales de la Société, au prix unitaire de 33,85 euros.

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de commerce le 19 février 2025.

Plus d'un mois s'est écoulé depuis ce dépôt.

Le Gérant constate que plus d'un mois s'est écoulé depuis le dépôt au greffe du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 janvier 2025 ayant décidé la réduction du capital de la Société et qu'aucune opposition n'a été effectuée, dans le délai légal, par un créancier dont la créance aurait été antérieure à ce dépôt.

Le Gérant constate, en conséquence, que la réduction de capital d'un montant de 325 000 euros, pour le porter de 692 000 euros à 367 000 euros, décidée par l'assemblée générale extraordinaire le 15 janvier 2025, par voie de rachat et annulation de 16 250 parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros chacune, au prix unitaire de 33,85 euros, appartenant à

à Monsieur Alain CHAPAL, à hauteur de 12 600 parts sociales

et à Madame Marie-Claude CHAPAL, à hauteur de 3 650 parts sociales

est devenue définitive, de même que la modification des statuts décidée par ladite assemblée.

Il est procédé immédiatement au rachat desdites parts, conformément à la décision de l'assemblée en date du 15 janvier 2025 sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Gérance.

La Gérance
Clément CHAPAL

